Et si Montpellier perdait son statut de métropole ?

Publication : mardi 5 août 2014 08:16

Le Midi Libre, 2 juin 2013

Date : 02/06/2013
Pays : FRANCE
Edition : Montpellier
Page(s) : 8
Diffusion : (80215)
Périodicité : Quotidien
Surface : 34 %

Midi Libre

Mots : 677

Et si Montpellier perdait son statut de métropole ?

Le Sénat veut rehausser les seuils de population.

Et si Montpellier n'était pas retenue pour se transformer en métropole ? En dépit de l'annonce faite par le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, en avril dernier, la capitale régionale pourrait ne pas passer les seuils que le Sénat souhaiterait voir rehausser. Depuis jeudi, le projet de loi de 'modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles' est en débat à la chambre haute. Si le projet initial prévoyait de créer l'instauration de quatorze métropoles (1) pour les communautés de 400 000 habitants regroupés dans une aire urbaine de 500 000, les sénateurs veulent augmenter ces seuils : pour les communautés de 500 000 habitants dans une aire urbaine de 750 000 habitants. Excluant du club cinq communautés d'agglomération : Grenoble, Rennes, Rouen, Toulon et donc Montpellier, la dernière sur la liste.

« Tant mieux, se réjouit André Vezinhet, président du conseil général et farouche opposant au projet. *Notre économie nationale n'est pas suffisamment flamboyante pour faire entrer douze métropoles qui n'auront de cesse de se faire la guerre entre elles. L'une fera trois lignes de tramway alors l'autre en fera six. Au final, on dilapidera l'argent public »* , tonne-t-il. Le maire de Castelnau-le-Lez, Jean-Pierre Grand, se satisferait, lui aussi, des seuils sénatoriaux : *« L'Agglo de Montpellier dispose déjà aujourd'hui de toutes les compétences pour agir et se hisser au meilleur rang national et européen »* , assure l'élu qui a fait un lobbying intense auprès de tous ses contacts d'ancien parlementaire pour que Montpellier échappe à cette transformation automatique. *« La métropole, c'est la mort des communes. On peut toucher aux vaches sacrées. Mais on doit avoir,* a minima, l'accord des populations concernées. »

L'objectif des nouvelles entités territoriales doit permettre aux plus grands ensembles démographiques de France de les transformer administrativement afin de doper leurs économies et leur donner une attractivité comparable à celle des grandes villes européennes. Mais, pour cela, il faut transférer toutes les grandes compétences y compris l'urbanisme et le social. *« Cette puissance supposée se révélera plus fictive que réelle et assèchera les compétences des autres collectivités »* , se désole André Vezinhet. Lequel a demandé, comme les onze autres présidents de conseil généraux concernés par la 'concurrence' des métropoles, *« une audience au Président de la République »* . À ce jour, le chef de l'État n'a pas donné suite...

L'Assemblée nationale devrait rabaisser les seuils

Car il se pourrait bien que l'épisode du Sénat ne soit que de courte durée : *« Je ne suis plus dupe des allers-retours entre le Sénat et l'Assemblée nationale qui reviendra aux seuils initiaux »* , croit savoir André Vezinhet. Tout comme Jean-Pierre Moure, président de l'Agglo, qui sait qu'en dépit des 830 amendements, les seuils initiaux devraient requalifier la capitale du Languedoc-Roussillon : *« Montpellier deviendra la locomotive économique en harmonie avec le reste du territoire »* , tente-t-il de déminer.

Le député héraultais Christian Assaf *« comprend le combat d'André Vezinhet »* mais s'inquiète que Montpellier ne soit pas retenu : *« Nous n'aurions ni les outils ni les moyens pour permettre à un siège social d'une grande entreprise de s'installer ici. Et si une grande entreprise décidait de quitter Montpellier, ce ne serait pas au bénéfice de Béziers, Perpignan ou Nîmes. Ce sera au bénéfice de Marseille, Lyon ou Toulouse. »*

Ce nouvel organigramme des collectivités devra *« distinguer entre, d'une part, régions et métropoles, structures stratèges qui portent une vision du territoire et, d'autre part, départements et communes qui portent le lien de proximité avec les habitants »* , explique Martine Aubry, la patronne de Lille Métropole, favorable au projet. Un nouveau mille-feuille administratif destiné à rester obscur pour le grand public, appelé à 'flécher' dès les municipales de mars2014, les représentants qu'ils souhaitent voir siéger dans leur structure intercommunale.

YANNICK POVILLON

Tous droits de reproduction réservés

.

Phoca PDF